



PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 21 AVR. 2009

Madame le Député,

Par votre lettre du 2 avril 2009, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le mode de recrutement des agents de l'Etat à Saint-Pierre et Miquelon, dont vous estimez qu'il ne favorise pas l'emploi local.

Je partage votre avis selon lequel les administrations doivent contribuer à la résorption du chômage dans la collectivité territoriale en faisant, dans la mesure du possible, bénéficier prioritairement ses résidents des emplois dont elles disposent. Je ne doute d'ailleurs pas que les chefs de service pratiquent ainsi à chaque fois qu'ils en ont la possibilité. Il y a toutefois des limites à cette pratique : d'une part les règles strictes qui encadrent le recrutement par concours dans la fonction publique, auxquelles on ne peut déroger, d'autre part les qualifications ou les niveaux de compétence requis, qui ne sont pas toujours disponibles sur l'archipel.

Par ailleurs, s'il est vrai que l'une des missions de l'Observatoire de la fonction publique est de veiller à la mise en place des conditions propres à favoriser la promotion des agents locaux et l'accès des jeunes Saint-pierrais et Miquelonnais à la fonction publique, cette structure ne saurait cependant s'ériger en une instance qui serait dotée d'un droit de regard sur chacun des recrutements effectués pour l'administration. J'ajoute cependant que son existence a déjà grandement contribué à la sensibilisation des chefs de service au problème, et à la promotion du recrutement local dans les administrations de l'Etat, en attestent les concours organisés localement dans l'archipel ces derniers mois. Je veillerai à ce qu'il continue de le faire à l'avenir et je reste ouvert à toute proposition que vous pourriez faire à cet égard. Je compte, d'ailleurs, en accord avec le Président du Conseil territorial, réunir l'Observatoire de la fonction publique avant la fin du mois de mai.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Jean-Pierre BERÇOT

Madame Annick GIRARDIN
Député
Conseiller territorial
de Saint-Pierre et Miquelon